

AREFIM GE

M. FENES Valéry

2 imp. de l'induction

67800 BISCHEIM

A PHALSBOURG, le 17 Mars 2021

**Objet :** Avis relatif aux conditions de remise en état du site après cessation de paiement.

Monsieur FENES,

Concernant votre courrier relatif à votre dossier de demande d'enregistrement pour un installation classée pour la protection de l'environnement : Etablissement AREFIM GE- airport Park – Bresles

Vous y faites part des conditions de remise en état du site après cessation de l'activité, à savoir :

- Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets :
  - vidange des installations et destruction des produits (notamment des produits chimiques, huiles,...) en centre de traitement de déchets,
  - vidange des cuves de stockage et enlèvement de celles-ci ou neutralisation,
  - vidange et nettoyage des rétentions,
  - évacuation des déchets résiduels en centre de traitement autorisé.
- Interdiction ou limitation d'accès au site
- Suspension des risques d'incendie et d'explosion :
  - démontage des équipements,
  - mise en sécurité des circuits électriques,
  - maintien en l'état de fonctionner des utilités (chauffage, alimentation électrique, climatisation,...), après consignation des équipements en arrêt de sécurité.
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

Nous vous informons que nous donnons un avis favorable à ces conditions de remise en état du site après arrêt de l'exploitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur FENES, mes salutations distinguées

Hervé Dujardin

Directeur Général Délégué

Pour BATILOGISTIC associé de la SCI Picardie